

Étaient présents : Mme. CORNU (élue référente), M. DUPUIS (agent de la ville), M.COZ (Police municipale), Mme. GEOFFROY, Mme. GREGIS, M. MORARD, Mme. PAUGET, Mme. SCOTTO, Mme. BARANDON, Mme. NICOLAS,

Excusés : M. DURRENBACH,

Absents : Mme. Corbeau, Mme. NDONG, Mme. STEPANEK

Début de réunion : 19h40

Fin de réunion : 21h50

Sujets abordés en séance dans l'ordre :

1. **Présentation des Services de la Police Municipale** par Monsieur Coz chef de service de la Police Municipale depuis 6 ans
Domaine d'intervention toute la commune de Chennevières sur Marne - Peut intervenir en renfort de la Police Nationale

N° TEL DIRECT 01 45 94 06 06

A noter que le 17 est une plateforme Parisienne qui bascule les appels au commandement de Créteil

- 1.1 Les services de la PM se composent de 10 fonctionnaires, 4 SVP et 4 opérateurs vidéo

La police nationale a de nuit 1 véhicule pour 6 communes- 5 fonctionnaires dont 3 en patrouille => interventions suite appel selon disponibilité et degré de gravité.

Tous les véhicules de la PM sont équipés de défibrillateur

Surveillance vidéo : les caméras filment la voie publique uniquement dans le respect de réglementation CNIL- 90 caméras en état de fonctionnement dont 5 sur le quartier du Moulin (1 face au tabac du Centre Commerciale, 1 au pied du restaurant chinois, 1 angle avenue des Rets et avenue du Moulin, 1 avenue des Sapins, 1 sortie F de la résidence)

A noter, les opérateurs vidéo sont également en charge du standard, des appels radios, de gérer les réquisitions reçues et de la géolocalisation du véhicule en patrouille.

Les vidéos sont visionnables sur réquisition par les agents agréés.

- 1.2 Horaires :

Vacations hiver : 7/7 de 8h00-20h00 (lundi à samedi) et de 10h00-18h00 le dimanche

Vacations été (à compter du 01/06/24 jusqu'au 30/09/24) : 7/7 de 8h-20h lundi à vendredi, de 13h00-01h00 le samedi et 12h-20h le dimanche.

- 1.3 Bilan Quartier du Moulin : globalement satisfaisant en nette amélioration par rapport à années précédentes. Action conjointe AFU, Services de Police et Mairie- Les quelques événements résiduels de comportements incivils (rodéo motocyclette, tapages extérieurs) sont sous contrôle- Ne pas hésiter à les signaler si récurrents et/ou dangereux.

2. **Sortie de parking F dangereuse et compliquée sur l'avenue du Moulin à Vent** (manque de visibilité des véhicules sortants).

A la demande du CQ il a été réalisé la matérialisation par des lignes jaunes de l'interdiction de

stationner hors des emplacements prévus et ce, au-delà de la demande du CQ sur chacune des sorties – Verbalisation des contrevenants récurrents (camionnette blanche)
Cette sortie reste néanmoins dangereuse en direction du Centre Commercial du Moulin (les véhicules engagés ne voient pas et ne sont pas vus).

3. **Garage du Moulin – Rue d’Amboile** : Rappel à faire concernant le stationnement des véhicules de livraison empiétant le trottoir. Danger potentiel pour les passants et en particulier les collégiens le matin.
4. **Nettoyage de la Rue des Rêts** : Fait côté Arizo mais beaucoup de graviers dans les caniveaux côté résidence du Moulin
Penser à envoyer photos des zones nécessitant nettoyage à « Chennevieres je signale » + copie Mr Dupuis
5. **Arrêts bus avenue des Rêts** : deux arrêts n’en sont pas pourvus en direction de La Varenne- selon les services techniques le trottoir ne permet pas leur installation, M. DUPUIS va demander un complément d’information à ce sujet
6. **Demande enlèvement cabane chanter BIR** installée depuis quelques mois Avenue des Rêts- Mr Dupuis se charge de remonter le signalement aux Services techniques pour enlèvement.
7. **L’avenue des Rêts et Allée des Sapins** :

Pas d’évolution sur les sujets ci-dessous évoqués lors des précédentes réunions- Reprise des comptes rendus précédents selon niveau de compétence et d’intervention (Mairie ou GPSEA)
Mme Cornu va remonter au créneau pour obtenir des éléments de réponse aux questions soulevées en 7.2 de ce compte rendu.

7.1 Compétences Mairie et Service Municipaux :

- Bornes recharge électriques : déploiement de bornes électriques sur la commune. Le quartier du Moulin souhaite être intégré dans le plan de déploiement de la Commune **indépendamment** des travaux prévus dans le champ de compétence du Territoire
- Demande d’installation de 2 ou 3 réverbères ou de bornes lumineuses supplémentaires **au début de l’Allée des Sapin** ; le Comité de quartier insiste pour que cette demande soit de nouveau évaluée et prise en compte. Sentiment d’insécurité et/ou, risque de chute partagés par les dames présentes fréquentant ce bout d’allée tôt le matin ou tard le soir.
Quelle est la motivation du rejet de cette demande par les services techniques ? **Quelles sont les contraintes techniques motivant rejet de la demande** ? Les services techniques ont répondu que pour des raisons économiques il n’était pas souhaitable de réaliser des travaux au coup par coup.
Nous soulignons que l’avenue des Sapins est indépendante du projet d’aménagement de l’avenue des Rêts et refusons que nous soit opposé ce projet dont nous ne connaissons toujours pas le contenu, pour les service techniques c’est lié.
Envisager autre mode d’éclairage type énergie solaire ou bornes lumineuse (basses)
Voir par exemple photo de petits luminaires installés devant 2 Avenue Gabriel Faure (source Mme Scotto)

7.2 Etude de réaménagement de l’Avenue des Retz :

Prévu dans le cadre Plan pluri annuel de la rénovation des rues (compétence Territoriale - Grand Paris Sud Est Avenir)

*Toujours pas d'échéancier - Pas de détail sur les postes de rénovation et le contenu final-
Nous ne pouvons pas évaluer si nos demandes récurrentes ont été prises en compte- Il
suffit de nous expliquer ce qui est/sera retenu,
Nous demandons à être associés à la présentation de ces travaux ainsi qu'à l'échéancier*

- **Demande d'aménagement du trottoirs côté ARIZO et demande de places de stationnements supplémentaires** : sécuriser le déplacement des usagers de la ligne de bus CE ce projet est en partie conditionné par rachat bande de terrain à Copropriété du Moulin (action en cours de la mairie auprès de l'AFU)
- **Demande de Bornes recharge électriques (voir plus haut)** en complément de celles mises en place par la Marie
Nous comprenons également que certaines bornes électriques peuvent être étudiées dans le cadre du projet de réaménagement des parkings mené par AFU du Moulin
- **Demande de déplacement des ralentisseurs installés à la demande de la copropriété** aujourd'hui situés devant sorties de parking des 7 et 23 Ravel- attention contrainte des arrêts de Bus entre le 07 et le 17